

Bureau des Cimetières

☎ : 04.90.80.79.95

Mail : [secretariat.cimetiere@mairie-avignon.com](mailto:secretariat.cimetiere@mairie-avignon.com)

N° 3/2024

Nos références : JC-A/CM/ 2024-385

## DÉCISION

Le Maire de la Ville d'Avignon,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22, 8ème alinéa,

VU la Délibération n° 5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal à Madame le Maire,

VU l'arrêté municipal du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction de Madame le Maire à Monsieur David FOURNIER, Adjoint au Maire,

VU la demande présentée par **Madame SERVIOLLE Yvonne née DI CINTIO**

demeurant : **83 rue Philonarde – 84000 AVIGNON,**

VU le budget de la Commune,

### DÉCIDE

**Article 1** : La demande de rétrocession, à titre **ONÉREUX**, à la ville d'Avignon de la concession **trentenaire N° T4166** sise au cimetière de **MONTFAVET**, **carré 27, rangée OUEST, tombe 5 (TERRAIN NON BATI)**, libre de tout corps, est acceptée.

**Article 2** : Le remboursement sur la part attribuée à la Ville (**527 euros**) représente la valeur du temps restant à courir jusqu'à expiration, soit : 360 mois – 187 mois = **173 mois**

La valeur de la concession au prorata du temps restant à courir est :

$$\frac{527 \text{ €} \times 173 \text{ mois}}{360 \text{ mois}} = 316 \text{ €uros}$$

**Article 3** : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de celle du document contractuel.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie d'Avignon, Monsieur le Trésorier Principal, sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Avignon, le 22 octobre 2024

L'Adjoint au Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DF' or similar initials, written over a horizontal line.

David FOURNIER